

# Plan de cours

## ► Informations générales

### Cours

**Sigle et section** PSY2065 L

**Titre** Processus cognitifs 1

**Nombre de crédits** 3 crédits  
*Note : Voir ci-dessous la charge de travail attendue pour chaque crédit de cours.*

**Trimestre et année** Automne 2026

**Horaire** Mardi 12h30 à 15h30  
*Note : Vous trouverez le local dans votre Centre étudiant ou dans votre Centre corps professoral. Cette information est confidentielle et ne doit pas apparaître sur le plan de cours.*

**Mode d'enseignement<sup>1</sup>** En personne  
Voir la [définition de chaque mode d'enseignement](#).

**Site StudiUM disponible** Oui

**Description courte et préalables du cours disponibles ici :** <https://admission.umontreal.ca/repertoire-des-cours/>

<sup>1</sup>Les cours dont le mode d'enseignement est autre qu'en personne doivent obligatoirement avoir été approuvés par la direction du Département de psychologie avant la soumission du plan de cours.

### Personne enseignante responsable du cours

**Nom** Victor Oswald, PhD

**Coordonnées** Département de psychologie, Pavillon Marie-Victorin, Université de Montréal  
[victor.oswald@umontreal.ca](mailto:victor.oswald@umontreal.ca)

**Disponibilités** Sur rendez-vous

### Auxiliaire d'enseignement (1)

**Nom** Lea St-Gelais

**Coordonnées** [lea.st-gelais@umontreal.ca](mailto:lea.st-gelais@umontreal.ca)

**Disponibilités** Sur rendez-vous

### Auxiliaire d'enseignement (2)

**Nom** Elizaveta Sycheva

**Coordonnées** [elizaveta.sycheva@umontreal.ca](mailto:elizaveta.sycheva@umontreal.ca)

**Disponibilités** Sur rendez-vous

# Plan de cours

## ► Apprentissages visés

### Objectifs généraux

Le but du cours est d'initier les étudiants aux principales théories et méthodes en psychologie cognitive.

### Objectifs spécifiques

**Les objectifs d'apprentissage sont de comprendre :**

1. L'évolution de la psychologie et des neurosciences
2. Le fonctionnement et l'implication des différents processus cognitifs chez l'humain
3. Les différentes méthodologies utilisées pour quantifier les processus cognitifs
4. L'impact des lésions cérébrales sur la cognition
5. L'influence de l'intelligence artificielle sur notre compréhension du comportement humain

### Compétences développées (spécifiques et/ou transversales)

Compétences théoriques et méthodologiques sur les comportements et corrélats neurophysiologiques associés aux différents processus cognitifs seront développées.

### Principales méthodes pédagogiques utilisées

- |                                                             |                                                                   |
|-------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Prestations magistrales | <input type="checkbox"/> Conférences (invités)                    |
| <input checked="" type="checkbox"/> Lectures personnelles   | <input type="checkbox"/> Échanges en groupe                       |
| <input type="checkbox"/> Exercices pratiques                | <input type="checkbox"/> Présentations étudiantes                 |
| <input type="checkbox"/> Mises en situation / Jeux de rôle  | <input type="checkbox"/> Classe inversée / Apprentissage autonome |
| <input checked="" type="checkbox"/> Illustrations de cas    | <input type="checkbox"/> Observation / Démonstration              |
| <input type="checkbox"/> Exercices réflexifs                | <input type="checkbox"/> Autre(s) modalité(s) pédagogique(s)      |

Indiquer ici toute autre modalité pédagogique ou remarque

*Note : Le plan de cours doit obligatoirement comporter des objectifs et les méthodes pédagogiques utilisées (voir règlement pédagogique).*

# Plan de cours

## ► Calendrier des activités

**NOTE : Ne pas modifier le gabarit. Une mention doit apparaître pour chacune des semaines du calendrier, même s'il n'y a pas de cours.**

| Dates                                       | Séance | Contenus                                                     | Activités ou évaluations | Travail personnel |
|---------------------------------------------|--------|--------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------|
| Semaine 1<br>Mardi, 1er sept. 2026          | 1      | La cognition vue par la psychologie et les neurosciences     |                          | Chapitre 1        |
| Semaine 2<br>Mardi, 8 sept. 2026            | 2      | La reconnaissance de formes                                  |                          | Chapitre 2        |
| Semaine 3<br>Mardi, 15 sept. 2026           | 3      | L'attention                                                  |                          | Chapitre 3        |
| Semaine 4<br>Mardi, 22 sept. 2026           | 4      | La mémoire de travail à court terme                          |                          | Chapitre 4        |
| Semaine 5<br>Mardi, 29 sept. 2026           | 5      | La mémoire à long-terme                                      |                          | Chapitre 5        |
| Semaine 6<br>Mardi, 6 oct. 2026             | 6      | L'action                                                     |                          | Chapitre 6        |
| Semaine 7<br>Mardi, 13 oct. 2026            | 7      | EXAMEN INTRA                                                 | EXAMEN INTRA             |                   |
| Semaine 8<br>Mardi, 20 oct. 2026<br>(CONGÉ) |        | SEMAINE D'ACTIVITÉS LIBRES (AUCUN COURS NI REPRISE DE COURS) |                          |                   |
| Semaine 9<br>Mardi, 27 oct. 2026            | 8      | Les codes de la mémoire                                      |                          | Chapitre 7        |
| Semaine 10<br>Mardi, 3 nov. 2026            | 9      | Les images visuelles                                         |                          | Chapitre 8        |

## Plan de cours

|                                          |       |                           |                                                             |                   |
|------------------------------------------|-------|---------------------------|-------------------------------------------------------------|-------------------|
| Semaine 11<br>Mardi, 10 nov. 2026        | 10    | La catégorisation         |                                                             | Chapitre 9        |
| Semaine 12<br>Mardi, 17 nov. 2026        | 11    | L'organisation sémantique |                                                             | Chapitre 10       |
| Semaine 13<br>Mardi, 24 nov. 2026        | 12    | Le langage                |                                                             | Chapitre 11       |
| Semaine 14<br>Mardi, 1er déc. 2026       | 13    | Décision et Raisonnement  | Cours asynchrone enregistré en vidéo disponible sur Studium | Chapitre 12 et 13 |
| Semaine 15<br>Mardi, 8 déc. 2026 (CONGÉ) | CONGÉ |                           |                                                             |                   |
| Semaine 16<br>Mardi, 15 déc. 2026        | 14    | EXAMEN FINAL              | EXAMEN FINAL                                                |                   |
| Semaine 17<br>Mardi, 22 déc. 2026        | CONGÉ |                           |                                                             |                   |

Notes : - Congés fériés les 7 et 30 septembre, ainsi que le 12 octobre 2026. Aucun cours ne peut être donné ou repris à ces dates.  
 - Congé pour élections provinciales le lundi 5 octobre 2026. Il y a donc exceptionnellement 12 séances (incluant cours et examens) pour les cours du lundi.  
 - Congé pour études le mardi 8 décembre 2026 (cette semaine comporte cette année une journée supplémentaire).  
 - Incluant les examens, il doit y avoir 12 séances pour les cours du lundi, et 14 séances pour les cours se tenant les autres jours.  
 - Les dates des examens finaux sont déterminées par le département, et ne sont **pas modifiables** (voir la date programmée dans Synchro Académique).

# Plan de cours

## ► Évaluations

| Moyen            | Ordinateur personnel requis | Utilisation de l'IA générative | Critères d'évaluation sommaires                                | Date       | Pondération |
|------------------|-----------------------------|--------------------------------|----------------------------------------------------------------|------------|-------------|
| Examen en classe | NON                         | IA interdite                   | L'examen INTRA couvrira la matière des 6 premiers cours (1-6)  | 2026-10-13 | 50 %        |
| Examen en classe | NON                         | IA interdite                   | L'examen FINAL couvrira la matière des 6 derniers cours (8-13) | 2026-12-15 | 50 %        |

*Note : Il doit y avoir un minimum de deux évaluations. Tous les champs doivent être complétés pour chacune des évaluations.*

## Consignes générales et règles pour les évaluations

### Lieu de dépôt des travaux

#### Utilisation de l'IA générative

L'utilisation de tout outil d'intelligence artificielle générative, incluant l'utilisation de modules intégrés d'IA à des applications ou logiciels d'usage courant, est strictement interdite, à moins que l'enseignant(e) n'ait explicitement autorisé leur utilisation et spécifié dans quelles conditions, le cas échéant, l'utilisation est permise. Dans tous les cas, lorsque permise, l'utilisation d'IA dans une production doit être déclarée. Voir le [site des bibliothèques](#) pour savoir comment déclarer votre utilisation de l'IA générative.

#### Matériel autorisé aux examens

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**NOTE IMPORTANTE :** Les personnes étudiantes bénéficiant d'un accommodement de type « **feuille aide-mémoire** » se verront refuser l'accommodement dans tous les cours du département de psychologie, à moins qu'un tel matériel soit autorisé explicitement par la personne enseignante pour toutes les personnes étudiantes inscrites au cours.

# Plan de cours

## ► Ressources

### Manuels, textes ou autres ressources obligatoires

|                                              |                                                                                                                                                                            |
|----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Documents (obligatoires)</b>              | Reed, S. K., Mizzi, R., Rigoulot, S., Vallet, G., Verhasselt, É., & Lemaire, P. (2024). Cognition : théories et applications (5e édition française). De Boeck supérieur.   |
| <b>Ouvrage(s) à la réserve (obligatoire)</b> | Reed, S. K., Mizzi, R., Rigoulot, S., Vallet, G., Verhasselt, É., & Lemaire, P. (2024). Cognition : théories et applications (5e édition française). De Boeck supérieur.). |

### Équipement ou matériel obligatoire

### Ressources complémentaires

#### Documents

#### Sites Internet

#### Guides

#### Autres

Note : Vous pouvez profiter des formations sur la recherche et l'utilisation de logiciels, ainsi que d'autres services des bibliothécaires disciplinaires ici : <https://boite-outils.bib.umontreal.ca/c.php?g=728750&p=5227496> . Vous y trouverez aussi un modèle de la **page de présentation officielle d'un travail** au Département de psychologie (voir au bas de la section).

# Plan de cours

**Attention !** Exceptionnellement, des modifications au plan de cours pourraient être apportées en cours de trimestre. Veuillez vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#). En cas de différence entre les dates inscrites au plan de cours et celles publiées dans Synchro, ces dernières ont préséance. Accédez à Synchro par le [Bureau du registraire](#) pour trouver l'information. Pour les cours à horaires atypiques, les dates de modification de l'inscription et les dates d'abandon peuvent être différentes de celles des cours à horaires réguliers.

## Charge de travail attendue

À l'Université de Montréal, un crédit de cours équivaut à 45 heures de travail au total, incluant les périodes d'enseignement et le travail personnel (p. ex. étude, production de travaux, consultations, etc.). Ainsi, chaque cours de trois crédits équivaut à 135 heures de travail au total, généralement réparties de la façon suivante : trois (3) heures de cours et six (6) heures de travail personnel par semaine, pour un **total de neuf (9) heures par semaine**.

## Consignes et règles concernant les évaluations

### Absence à une évaluation

La personne étudiante qui s'absente à un **examen**, un **quizz**, une **présentation orale** ou un **cours pour lequel la participation est évaluée** doit présenter au Département une pièce justificative dûment datée et signée (p. ex. billet médical) **dans les sept (7) suivant l'absence (jours de calendrier)** via le formulaire CHE\_Absence\_Evaluation du Centre étudiant. La pièce justificative ne doit pas être transmise à l'enseignant(e) du cours.

Si le motif est jugé recevable par le Département, l'étudiant(e) qui s'absente à une évaluation **intra-trimestrielle** verra la pondération de cette évaluation redistribuée de façon proportionnelle sur les pondérations des autres évaluations, préférablement du même type. Dans le cas d'une absence à un examen **final**, la personne étudiante devra obligatoirement se soumettre à un examen différé. Les examens différés sont gérés par le SAFIRE, et ont lieu à dates fixes, environ trois ou quatre semaines après la fin du trimestre.

Une absence non-justifiée ou motivée au-delà du délai des sept (7) jours suivant l'absence à une évaluation entraîne la note de zéro (0) à cette évaluation, sans possibilité de reprise ou de modification de la pondération des autres évaluations.

**IMPORTANT :** Les personnes enseignantes ne sont en aucun cas autorisées à accorder des délais, des modifications de pondération ou tout autre accommodement à une personne étudiante pour une situation individuelle.

### Délai dans la remise d'un travail

La personne étudiante qui remet un travail en retard doit présenter une demande à **l'intérieur des cinq (5) jours (jours de calendrier) suivant la date de remise prescrite** via le formulaire CHE\_Delai\_remise\_travail dans le Centre étudiant. La pièce justificative n'a pas à être transmise à l'enseignant(e) du cours.

La note de tout travail dont le retard n'est pas justifié par un motif accepté par la direction sera soumise à une **pénalité de 3% de la note maximale possible pour cette évaluation par jour de calendrier**. Un retard de **plus de cinq (5) jours de calendrier entraîne la note zéro (0) pour cette évaluation** si la demande de délai n'a pas été faite à temps, ou si le motif est jugé non recevable par le Département.

# Plan de cours

**IMPORTANT :** Les personnes enseignantes ne sont en aucun cas autorisé(e)s à accorder des délais, des modifications de pondération ou tout autre accommodement à une personne étudiante pour une situation individuelle.

**Qualité de la langue** Une pénalité pouvant aller jusqu'à 10% de la note totale pour chaque évaluation pourrait être appliquée (p. ex. fautes d'orthographe, de grammaire, de syntaxe, etc.).

**Seuil de réussite exigé dans un cours** **Cours avec barème littéral :** Premier cycle : 50 % (D) et Cycles supérieurs : 60 % (C)  
**Cours avec barème succès ou échec (S/E) :** Pour obtenir la mention « Succès » (S) l'étudiant(e) doit avoir réussi chacune des évaluations prévues au plan de cours. Ceci est applicable à tous les cycles d'études.  
(\* ) Voir barème de notation à la fin du présent document.

## Dates importantes

**Modification de l'inscription (sans frais)** **2026-09-16**

**Date limite d'abandon (avec frais)** **2026-11-06**

**Évaluation de l'enseignement** Avant l'examen final, vous recevrez un courriel vous invitant à donner votre rétroaction quant à l'enseignement. Il est très important de compléter cette évaluation pour chacun de vos cours.

Cette rétroaction se veut constructive et les commentaires doivent être respectueux. Il est à noter que les enseignant(e)s lisent les commentaires concernant leur cours.

Vous êtes fortement invité(e) à prendre connaissance du [Code de vie du Département de psychologie](#).

## Soutien aux personnes étudiantes en situation de handicap (PESH)

**Mesures d'accommodement**

- Le [SPESH](#) est l'instance qui accorde les accommodements après étude du dossier de l'étudiant(e) qui en a fait la demande.
- Le [SAFIRE](#) est l'instance qui organise les examens des PESH qui sont effectués en classe et qui sont d'une durée d'une heure ou plus.

**IMPORTANT :** Une fois que les accommodements ont été accordés par le ou la conseiller(ère) du SPESH, **la personne étudiante est responsable de faire sa demande dans les délais prescrits** pour que les mesures d'accommodements liés aux examens soient organisées par SAFIRE. Il est également à noter que des politiques départementales sont en vigueur concernant certains accommodements particulier (voir ci-dessous – section Politiques départementales)

Note : Si vous communiquez vos demandes concernant un examen à votre conseiller(ère) du SPESH, à votre enseignant(e), ou au Département de psychologie, **l'information ne sera pas transmise au SAFIRE**. Le cas échéant, aucune modalité de compensation ne sera accordée à la personne étudiante.



# Plan de cours

Le formulaire de demande en ligne du SAFIRE doit être rempli au moins **21 jours** avant la date de l'examen. Il est **FORTEMENT** recommandé de faire votre demande pour tous vos examens dès le début de la session lorsque vos inscriptions aux cours sont définitives.

Tout retard entrainera automatiquement le refus de la demande.

**\*\* AUCUN accommodement ne pourra être pris auprès de l'enseignant(e) ou du Département de psychologie \*\***

## Utilisation des technologies en classe

**Captation et enregistrement des cours** L'enregistrement des cours n'est pas autorisé. La captation sous toutes ses formes (audio, vidéo, photographique) au moyen de tous types de technologie est interdite.

Exceptionnellement et sur demande de l'étudiant(e), la personne enseignante peut, pour des raisons jugées valables, permettre l'enregistrement d'une ou de plusieurs séance(s) de son cours, en totalité ou en partie.

L'étudiant(e) est responsable de faire l'enregistrement, ou de faire faire l'enregistrement par un pair désigné, dont l'identité aura été communiquée à l'enseignant(e) du cours.

Des modalités concernant l'utilisation du matériel enregistré sont convenues avec l'enseignant(e), notamment en ce qui concerne la confidentialité, la durée de conservation et la destruction des enregistrements.

Dans tous les cas, y compris si vous bénéficiez d'un accommodement accordé par le SPESH lié à l'enregistrement des cours, **vous devez obligatoirement compléter et faire signer le formulaire d'autorisation** par l'enseignant(e) pour être autorisé(e) à faire l'enregistrement. Vous trouverez le formulaire [ICI](#), ainsi que sur les WikiPsy des étudiants et des enseignants du Département de psychologie.

## Soutien à la réussite

*De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.*

Tous les ateliers des Services à la vie étudiante <https://vieetudiante.umontreal.ca/catalogue-vie-etudiante>

Aide en français <https://français.umontreal.ca/soutiller-en-français/guides-et-outils-pratiques/>

Aide à l'apprentissage <https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/aide-apprentissage>

Citer ses sources – styles et logiciels (guide) <https://bib.umontreal.ca/citer/comment-citer>

Services du réseau des bibliothèques de l'UdeM <https://bib.umontreal.ca>

# Plan de cours

## Intégrité, fraude et plagiat

*À l'Université de Montréal, le plagiat est sanctionné par le règlement disciplinaire sur la fraude et le plagiat. La personne étudiante a la responsabilité de connaître les règlements universitaires.*

### Règlements disciplinaires sur le plagiat et la fraude

[Règlement disciplinaire - Plagiat et fraude \(1er cycle\)](#)

[Règlement disciplinaire - Plagiat et fraude \(cycles supérieurs\)](#)

### Directives sur l'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IAg) à l'Université de Montréal

[Directive UdeM - Utilisation de l'intelligence artificielle](#)

Sauf avis contraire, les personnes étudiantes doivent tenir pour acquis que **l'utilisation de l'intelligence artificielle générative n'est pas autorisée** pour la production des travaux, examens, rapports, ou tout autre type d'évaluation et pourrait être reconnue comme étant une fraude ou du plagiat. Les personnes étudiantes pourraient être tenues d'expliquer le processus de réalisation de leurs travaux.

### Tout sur l'intégrité, la fraude, et le plagiat

<http://integrite.umontreal.ca/>

### Propriété intellectuelle Notes de cours et autre matériel pédagogique

Le Département de psychologie tient à souligner qu'il est formellement interdit de reproduire, distribuer ou publier tout matériel pédagogique (p. ex. notes de cours, exemples de travaux, préparations aux examens, etc.) produit par une personne enseignante, superviseure ou auxiliaire d'enseignement, ou tout ce qui a trait aux évaluations dans les cours. Par exemple, le matériel pédagogique ne doit jamais être partagé sur des sites tels que Studocu ou autres sites internet du même genre.

À noter que l'utilisation **d'applications d'aide à l'apprentissage** assistées par l'IA (p. ex. qui produit des résumés, des quizz, ou des *flashcards*) n'est autorisée que si le développeur de l'application mentionne explicitement dans les termes et conditions d'utilisation et sa politique de protection de la vie privée que les informations ne sont pas partagées **et ne servent pas à entraîner l'IA qui sous-tend l'application**.

# Plan de cours

## Code de vie du Département de psychologie

***À l'Université de Montréal, le harcèlement, la discrimination, le racisme et les violences à caractère sexuel sont proscrits.***

En outre, le Département de psychologie, en collaboration avec ses Associations étudiantes, s'est doté d'un [Code de vie](#). Le code de conduite vise à se doter de principes qui devraient guider les interactions entre les individus. Il a pour objectif premier de favoriser un climat et milieu propice aux études et au travail. Le code est organisé autour des trois principes directeurs suivants :

- 1) Respect envers les personnes et les lieux
- 2) Assumer ses responsabilités
- 3) Faire preuve d'ouverture d'esprits, d'autocritique et de tolérance

Il est attendu que ce code de conduite soit lu et respecté par toutes les personnes de la communauté départementale (personnes étudiantes, enseignantes et employées).

### Politique universitaire

[Politique visant à favoriser un milieu de travail, d'études et de vie empreint de respect et exempt de toute forme d'incivilité, de harcèlement, de discrimination et de racisme](#)

### Bureau du respect de la personne

<https://respect.umontreal.ca/accueil/>

(suite – page suivante)

# Plan de cours

## GRILLE DE CONVERSION DES NOTES À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Dans chaque cours, le résultat final en pourcentage sera transformé selon le barème reproduit dans la grille de conversion. À chaque pourcentage correspondent une lettre et sa valeur numérique. C'est cette valeur numérique qui sert au calcul de la moyenne de groupe.

| Premier cycle  | Résultat final en pourcentage (%) | Notation |        | Cycles supérieurs |
|----------------|-----------------------------------|----------|--------|-------------------|
|                |                                   | Lettre   | Points |                   |
| Excellent      | 90-100                            | A+       | 4,3    | Excellent         |
|                | 85-89                             | A        | 4,0    |                   |
|                | 80-84                             | A-       | 3,7    |                   |
| Très bon       | 77-79                             | B+       | 3,3    | Bon               |
|                | 73-76                             | B        | 3,0    |                   |
|                | 70-72                             | B-       | 2,7    |                   |
| Bon            | 65-69                             | C+       | 2,3    | Passable          |
|                | 60-64                             | C        | 2,0    |                   |
|                | 57-59                             | C-       | 1,7    |                   |
| Passable       | 54-56                             | D+       | 1,3    | Échec             |
|                | 50-53                             | D        | 1,0    |                   |
| Faible (échec) | 35-49                             | E        | 0,5    |                   |
| Nul (échec)    | 0-34                              | F        | 0      |                   |

NOTE : La note finale en pourcentage (%) doit être arrondie à l'entier le plus près avant d'effectuer la conversion littérale.

## POLITIQUES DÉPARTEMENTALES

### 1. Cours et stages dont le barème de notation est Succès (S) ou Échec (E)

Pour tous les cycles d'études, dans les cours et stages dont le barème de notation est Succès (S) ou Échec (E), l'étudiant(e) doit avoir réussi chacune des évaluations prévues au plan de cours pour obtenir la mention « Succès » (S) dans le cours ou le stage.

### 2. Standardisation des notes au premier cycle

Sauf exception, au premier cycle, dans les cours de 30 étudiants et plus, la moyenne finale de groupe doit se situer entre **65,0 % et 79,0 %** inclusivement, une fois le barème de conversion appliqué.

Si la moyenne finale du cours est inférieure à 65,0% ou supérieure à 79,0%, des mesures de correction s'appliquent obligatoirement. Il faut alors respectivement ajouter ou enlever à chaque étudiant le nombre de points (sur 100) qui correspond à la différence entre la moyenne finale obtenue et 65,0 % ou 79,0 %, selon le cas.

Si toutefois la distribution des notes le justifiait, ou si la correction prévue s'avérait trop importante, d'autres mesures de correction pourraient être appliquées afin que la mise en rang des étudiants soit appropriée.

# Plan de cours

Par exemple, l'enseignant(e) *pourrait* décider de retirer d'une évaluation les questions ayant été manquées ou réussies par 90% des étudiant(e)s ou plus, puisque la validité des questions pourrait alors être mise en cause. Les autres questions de l'évaluation verraient alors leur pondération augmenter proportionnellement.

La présente politique **ne s'applique pas aux cours de service** (cours offerts exclusivement dans d'autres départements ou facultés, et cours de niveau collégial PSY19XX).

Aussi, en raison de leur composante pratique, **les cours suivants sont exclus de la politique de standardisation**, peu importe le nombre de personnes inscrites au cours :

- Cours obligatoires des cheminement honor
  - PSY40001/PSY40002
  - PSY6028, PSY6022, PSY6913
- Méthodes et techniques d'entrevue (PSY3129)
- Analyses quantitatives en psychologie 2 (PSY3204)
- Tous les laboratoires (PSY2007, PSY3008, PSY3009, NCM2200)

## 3. Mesures d'accommodement particulières – Étudiant(e)s en situation de handicap

### 3.1 Feuille aide-mémoire

Étant donné les types d'évaluations et les connaissances requises en psychologie, le Département n'autorise pas l'utilisation de feuilles aide-mémoire pour les étudiants bénéficiant d'accommodements par le Service aux personnes en situation de handicap (SPESH).

Les feuilles aide-mémoire, ou tout autre outil similaire, ne sont autorisées que lorsque l'enseignant(e) a prévu cette mesure pour l'ensemble des étudiant(e)s du groupe.

### 3.2 Utilisation d'Antidote pour les examens QCM

L'étudiant(e) ayant un accommodement prévoyant l'accès au logiciel Antidote pour ses évaluations ne bénéficiera pas de l'accès à un ordinateur pour effectuer un examen composé en totalité de questions à choix multiples (QCM), à moins que l'ordinateur soit requis pour d'autres raisons ou accommodements spécifiques.